

FORMATION MEMBRES DU CSE / DE LA CSSCT (PLUS DE 300 SALARIES) MISSIONS SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL INTER ENTREPRISE

CODE P 114

Personne chargée de la formation dans l'entreprise

Les moyens d'encadrement sont assurés par le responsable pédagogique du secteur et par le formateur

Nom du formateur : A définir

Programme	• Les aspects juridiques et réglementaires • Rôle, missions et fonctionnement du CSE/ de la CSSCT • Analyse a priori des risques (évaluation des risques professionnels, visite trimestrielle) • Document unique, plan de prévention, protocole de sécurité • Analyse a posteriori des risques (compte rendu des faits, méthode de l'arbre des causes) • Recherche de solutions, hiérarchisation des moyens de prévention, plan d'actions du CSE / de la CSSCT • Focus sur les familles de dangers (chutes, manutentions, risques psychosociaux, ...)		
Objectifs	• Participer à la démarche globale de prévention des risques dans l'entreprise • Mener des activités de promotion de la prévention des risques professionnels • Assurer des activités de veille • Connaître et exercer les missions du CSE / de la CSSCT		
Prérequis	• Savoir lire et écrire la langue française		
Modalités d'évaluation	• QCM • Mises en situation • Etude de cas	Sanction de la formation	• Attestation de fin de formation • Clé USB
Lieu	• Dans nos salles	Durée	• 5 jours soit 35h00
Horaires	• A définir	Coûts	• 990 euros nets de TVA par participant. Tous frais inclus (sauf les déjeuners).
Date(s)		Nbre de participants	• 15 personnes maximum
Moyens techniques et pédagogiques	• Salle équipée de chaises et tables permettant la projection de supports informatiques (écran ou mur blanc) • Ordinateur et vidéoprojecteur • Un tableau • Organisme agréé pour dispenser la formation aux membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail par l'arrêté préfectoral n° 2019/DIRECCTE/Pôle Travail/05		

V3/12/2020